

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2020

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - PJLO - (N° 3179)

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« à l'aide »,

les mots :

« au soutien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec le nom du nouveau risque créé par le projet de loi ordinaire.